

Commune rurale située en Nord-Isère sur le plateau Crémolan, la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu comptabilise 606 habitants. Elle est agrémentée de nombreux étangs qui constituent un patrimoine naturel apprécié de tous. Avec 46 autres communes, elle appartient à la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.

Afin de compléter son équipe, elle recherche

un adjoint(e) administratif(ve) à temps complet.

Sous l'autorité de monsieur le Maire, vous assurerez les missions suivantes :

- Gérer le personnel (gestion des temps, paie).
- Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes.
- Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de compétence de la commune : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale
- Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire.
- Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget.

Profil recherché :

- Connaissance des domaines de compétences des communes et leur organisation.
- Connaissance du statut de la fonction publique territoriale et des règles d'état civil, d'urbanisme ainsi que des règles juridiques d'élaboration des actes administratifs.
- Connaissance du cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et établissements publics.
- Bonnes capacités rédactionnelles
- Aisance relationnelle.
- Grande adaptabilité.
- Maîtrise indispensable de l'outil informatique (la connaissance du logiciel Berger Levraut serait un plus),
- Capacité d'initiative et d'autonomie.
- Sens de l'organisation et de la rigueur.
- Respect des règles.
- Discrétion professionnelle et sens du service public.

Candidature à adresser à :

Monsieur le Maire de la commune
1, place de la mairie
38460 Siccieu Saint-Julien et Carisieu

Ou par mail : yroller.mairiessjc@gmail.com

Date limite des candidatures le 20/05/2022

Poste à pourvoir au : 01/06/2022

Poste ouvert aux agents titulaires de la fonction publique ou, à défaut, aux contractuels.

Conditions de rémunération : traitement indiciaire + IAT.